

CAP Finistère

Penn Ar Bed



L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste
habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 1048

VENDREDI 9 MAI 2014

Dispensé de timbrage BREST CTC

Agendas de l'accessibilité

La ministre des Affaires sociales a présenté, le 9 avril, un projet de loi habitant le gouvernement à adopter par ordonnance des mesures pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.



Un nouveau souffle pour l'accessibilité

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, exigeait la mise en accessibilité des établissements recevant du public, au 1^{er} janvier 2015, et celle des transports publics au 13 février 2015. Mais aucun accompagnement n'avait été prévu par les gouvernements qui se sont succédés entre 2005 et 2012.

En 2011, un rapport indiquait déjà que cette échéance ne pourrait être tenue, le retard accumulé étant trop important.

Il convenait donc de redonner des perspectives réalisables à ce chantier. Sur les bases du rapport « Réussir 2015 » de la sénatrice Claire-Lise Champion, une concertation avec l'ensemble des parties prenantes a été engagée pour mettre en place un dispositif d'échéanciers : les Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP). Ces agendas constituent un engagement des acteurs publics et privés, qui ne sont pas encore en conformité avec la loi de 2005, à réaliser les travaux requis dans un calendrier précis et resserré. En contrepartie, les sanctions pénales prévues par cette loi ne leur seront pas applicables au 1^{er} janvier 2015.

Le projet de loi habilite le gouvernement à recourir à une ordonnance pour compléter la loi du 11 février 2005 et redéfinir les modalités de mise en œuvre de son volet accessibilité, notamment, pour y introduire les Ad'AP.

L'objectif du gouvernement est l'adoption de cette ordonnance d'ici l'été.

Le dispositif initial de la loi du 11 février 2005 demeure : le non-respect de l'échéance du 1^{er} janvier 2015, en l'absence de dépôt d'un Ad'AP, exposera toujours aux sanctions pénales prévues par la loi.

Les agendas d'accessibilité sont un dispositif d'exception qui permet de poursuivre en toute sécurité juridique des travaux d'accessibilité après le 1^{er} janvier 2015, pour un délai qui reste limité.

Un millier d'« ambassadeurs de l'accessibilité » seront recrutés dans le cadre du service civique dès cette année pour accompagner et orienter les acteurs dans leur démarche d'accessibilité. Une convention va être signée avec la Caisse des dépôts et consignations et Bpifrance pour proposer des outils financiers adaptés aux Ad'AP. Enfin, un plan de communication sera engagé pour faire connaître leur mode d'emploi et inciter les acteurs concernés à élaborer et déposer leur agenda dans les délais.

Cette réforme, indispensable pour maintenir l'objectif d'accessibilité fixé par la loi du 11 février 2005, permettra d'impulser rapidement une accélération des aménagements, dans les prochains mois, et d'engager un processus irréversible vers l'accessibilité universelle.

**CAP
FINISTÈRE**
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 7/05/2014



Contradictions

L'extrême-droite, sous toutes ses formes, est indiscutablement à l'offensive. Les élections européennes lui donnent l'occasion de développer sa propagande la plus primaire. On a bien compris que les nationalistes refusent l'idée même de l'Union européenne. Surtout si cela peut affaiblir le message des démocraties vis-à-vis de la Russie de Poutine, nouveau modèle pour la droite la plus autoritaire et réactionnaire.

Mais il faudra tout de même qu'ils prennent garde à la logique de leur argumentation : comment, en effet, se présenter à des élections européennes en niant le caractère démocratique de l'Union européenne ? C'est tout à l'honneur des démocraties de permettre à chacun de s'exprimer. Même à ses adversaires.

PS29

Chiffre de la semaine

27%

C'est encore, en moyenne, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, à compétence et qualification égale. Le projet de loi présenté par Najat Vallaud Belkacem vise précisément à réduire cet écart que rien ne justifie.

Les enjeux des Européennes

Pour la gauche, les élections européennes du 25 mai doivent permettre de changer l'orientation politique de l'Union européenne. Pour la droite française, UMP ou UDI, ce scrutin ne servirait qu'à une chose : remettre les compteurs à zéro et effacer ce qui s'est passé depuis 2008.



Martin Schulz, notre candidat

Cependant, depuis six ans, Manuel Barroso, installé à la présidence de la commission européenne par Nicolas Sarkozy et Angela Merkel, dirige l'Union Européenne, soutenu par les eurodéputés du PPE. C'est donc lui et cette majorité du PPE qu'il convient de juger, à l'occasion de ce scrutin. C'est lui qui a conduit l'Union dans le mur et a tout fait pour l'empêcher de parler d'une seule voix.

Le débat pour les élections européennes est surprenant. Plus de vingt listes vont se présenter devant les électeurs. **«Même ceux qui préconisent la sortie de l'Union européenne et le retour au franc participent à ce scrutin»**, s'est indigné

Marc Coatanéa, le 25 avril, à l'occasion du débat organisé par la Maison de l'Europe de Brest. **«Même si chacun peut se présenter aux élections, on peut tout de même se demander si les élections européennes doivent servir de tribunes à tous les groupes de pressions ?»**

Ce débat était intitulé *«Quelle Europe voulons-nous ?»*. À cette question, les deux candidats de droite, Agnès Lebrun (UMP) et Jean Arthuis (UDI) ont apporté des réponses assez classiques : ils tiennent un discours qui consiste à défendre une Europe plus démocratique et plus efficace, expliquant que le rôle du Parlement doit être accru.

«Nous nous rassemblons tous derrière Martin Schulz.»

Cependant, si une campagne électorale doit permettre de confronter des idées, elle doit aussi se traduire par des engagements, comme par exemple le soutien à un candidat pour la présidence de la commission européenne. **«Pour nous, socialistes et socio-démocrates européens, notre choix est clair»**, a souligné Marc Coatanéa. **«Nous nous rassemblons tous derrière Martin Schulz, président du Parlement européen et membre du SPD qui a su imposer un salaire minimum en Allemagne.»**

La gauche européenne est fière de soutenir sa candidature. La droite semble, quant à elle, plus réservée à mettre en avant son poulain. On peut la comprendre. Jean-Claude Junker, soutenu par le PPE, fut

le premier ministre du Luxembourg, pays qui s'accommode très bien d'une fiscalité dérogatoire et du secret bancaire.

«Ce n'est pas l'Europe qu'il faut changer, c'est la politique que mène la commission», a rappelé Marc Coatanéa pour qui les questions européennes sont politiques et non techniques. **«Ce qui compte, ce sont les propositions que nous faisons, les uns et les autres pour l'emploi, les jeunes ou l'égalité salariale. Mais aussi comment nous entendons mettre en œuvre nos engagements.»** Or, les socialistes sont les seuls à avoir voté pour une taxation des transactions financières.



Marc Coatanéa à Brest, le 25 avril

Il faut vraiment que les citoyens s'emparent du débat européen. **«D'ici, le 25, il est important que chacun prenne le temps de confronter les propositions des différentes listes car c'est bien l'avenir de l'Union européenne qui se jouera le 25 mai»**, a insisté Marc Coatanéa en conclusion du débat.

La Région informe et consulte



Les règles de fonctionnement du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), destinées à aider les pêcheurs à se conformer aux exigences de la nouvelle politique commune de la pêche, ont été votées le 15 avril. Le FEAMP vise à aider les pêcheurs à respecter l'interdiction des rejets de poisson en mer, par exemple en investissant dans des engins de pêche plus sélectifs, à améliorer la sécurité, les conditions de travail, la collecte des données et les infrastructures portuaires.

Lors de l'adoption de son budget 2014 en février dernier, la Région s'était engagée à intensifier le travail de concertation avec l'ensemble de ses partenaires pour accélérer la mise en œuvre opérationnelle du nouveau FEAMP. Une première rencontre a été organisée le mercredi 23 avril, à la Forêt-Fouesnant.

Ce temps d'échanges a réuni, sous la présidence de Pierre Karleskind, vice-président en charge de l'Europe, de la Mer et du Littoral, une centaine de personnes représentant le Comité consultatif pêche et aquaculture, les services publics, les représentants de la Conférence régionale mer et littoral, des banques et des centres de gestion.

L'objectif était de présenter les dispositions connues et l'avancée du processus de mise en œuvre du FEAMP, mais aussi de réfléchir collectivement, en ateliers de travail, à sa mobilisation en Bretagne.

Le FEAMP doit permettre aux jeunes pêcheurs de moins de 40 ans de se voir accorder un soutien individuel à l'installation jusqu'à 75 000 euros s'ils achètent un navire de pêche artisanale ou côtière entre 5 et 30 ans et s'ils disposent d'une expérience professionnelle de cinq ans dans le secteur. Ce fonds doit également servir pour le retrait, le remplacement et la modernisation des moteurs des bateaux de 24 mètres maximum. Pour les navires entre 12 et 24 mètres, la puissance du nouveau moteur devra être inférieure à celle du moteur remplacé.

Afin de mettre en œuvre l'accord conclu entre le Parlement et le Conseil sur la prochaine PCP, qui oblige les États membres à définir des quotas de pêche durable à partir de 2015 et à introduire une interdiction de rejet en mer des poissons, le FEAMP aidera les pêcheurs à se conformer aux nouvelles règles en soutenant les investissements dans des engins de pêche plus sélectifs ou des équipements facilitant la gestion, le débarquement et la conservation des captures non désirées. Le FEAMP sera également utilisé en vue d'améliorer la sécurité et les conditions de travail, la collecte des données et les infrastructures.

Droits de l'opposition

La campagne pour les Municipales est terminée depuis le 30 mars, mais manifestement certains cherchent encore, à droite, à jouer les prolongations. Pourtant les textes en vigueur sont clairs en ce qui concerne les droits des élus minoritaires.

« Les droits de l'opposition en France ne sont prévus par la loi que dans les communes de 3500 habitants et plus », explique Baptiste Bleunven, permanent de l'UESR (Union des élus socialistes et républicains).

Dans les communes de moins de 3500 habitants, seul le règlement intérieur peut prévoir des dispositions particulières pour les droits de l'opposition.

Par ailleurs, la notion de « groupe politique » n'a d'existence légale qu'à partir de 100 000 habitants. Entre 3500 et 100 000 habitants, la loi prévoit des droits aux « élus

minoritaires » (droit à un local, droit d'expression dans les publications de la commune...) mais ces droits sont les mêmes qu'ils soient constitués en plusieurs groupes ou non.

« Dans les communes de plus de 3 500 habitants, les conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale qui en font la demande peuvent disposer sans frais du prêt d'un local commun. Un décret d'application détermine les modalités

de cette mise à disposition », stipule le code général des collectivités locales.

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, les conseillers municipaux concernés peuvent, à leur demande, disposer d'un local administratif permanent.

Pour répondre à ce type de questions, comme à bien d'autres, François Marc, président de l'UESR, a, sur son blog, recommandé aux nouveaux élus le site Mairie-conseil (<http://francois-marc.blogspot.com/tag/mairie-conseils>). « Afin de les accompagner durant les six années d'exercices de leurs fonctions, Mairie-Conseils offre des conseils gratuits de grande qualité. J'avais pu rencontrer les équipes qui font vivre ce service très apprécié des élus des communes rurales, notamment. Intégralement refondu à l'occasion de ce nouveau mandat, le nouveau site de Mairie-Conseils, propose une information ciblée de grande qualité, qui j'en suis sûr, se révélera très utile aux "jeunes élus". »



Le site www.uesr29.fr informe les élu-es.

L'invité de la semaine

Un forum de rencontres et d'échanges

Xavier Guiavarc'h

La 24^e édition du forum de Ploudaniel se déroulera les 17 et 18 mai prochains. « Au fil des années nous nous sommes développés en gardant l'esprit d'origine qui allie rencontres et échanges », nous explique son président Xavier Guiavarc'h.

Cap Finistère : Peux-tu nous rappeler l'histoire du forum ?

Xavier Guiavarc'h : À l'origine il s'agit d'une initiative commune de la MFR (Maison familiale rurale) et de la mairie de Ploudaniel pour proposer un espace de rencontres et d'échanges pour les entreprises du secteur agricole de la région. Au fil des années, nous nous sommes développés.

Nous avons amorcé un premier virage dans les années 90 en invitant des producteurs d'autres régions. Aujourd'hui, on peut dire que tous les terroirs de France sont représentés.

Le deuxième virage a été pris en 2005. Nous nous sommes ouverts à l'international, toujours dans un esprit de rencontre et d'échanges. Nous avons accueilli des

associations finistériennes de coopération internationale et des délégations étrangères. Nous avons, par exemple, reçu le ministre de l'Agriculture croate ou les ambassadeurs ou des représentants de Chine, du Japon, d'Indonésie, du Togo et de Madagascar.

Cap Finistère : Quelles seront les nouveautés cette année ?

Xavier Guiavarc'h : Le forum de Ploudaniel c'est 160 exposants sur 15 000 m². Le tout, et il faut le souligner et le saluer, organisé par des bénévoles. Cette année, le Chili, et plus particulièrement la région de Chiloé, sera l'invité d'honneur du forum. Le Conseil général du Finistère entretient, depuis plusieurs années, des liens privilégiés de coopération avec cette province maritime du Chili qui par bien des aspects ressemble à la Bretagne.

Nous aurons aussi un salon des écrivains bretons plus étoffé que les éditions précédentes. Les lecteurs pourront rencontrer, notamment, des auteurs comme Hervé Lossec, Nono, Anne Guillou ou Tino Kerdraon et Alain Cabon.

Enfin, la partie « vente directe » des producteurs sera, cette année, encore plus importante que l'année dernière. Nous avons contribué à ce que des relations s'engagent entre des producteurs locaux et des associations brestoises de quartiers comme Kerangoff, Keredern ou Bellevue.

Cap Finistère : La vente directe est un phénomène qui prend de l'ampleur ?

Xavier Guiavarc'h : Oui, il s'agit encore d'un créneau un peu à la marge par rapport au volume de production agricole total mais on sent bien, depuis quelques années, que les consommateurs sont en attente. La vente directe ne demande qu'à se développer et les freins viennent plus de l'offre que de la demande. Mais on constate que de plus en plus de jeunes agriculteurs choisissent ce mode de distribution pour vendre leurs produits.

En savoir plus : <http://www.forum-ploudaniel.net/>



Agenda

12 mai

Meeting pour les Européennes à Rezé (44), en présence de Martin Schulz

25 mai

Élections européennes.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1217 P 11428
N° 1048 - Vendredi 9 mai 2014
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste



En bref

Rachat de l'armement Dhelemmes



Le Conseil général du Finistère soutient le projet concarnois de rachat de l'armement Dhelemmes.

Le jeudi 24 avril, Pierre Maille, président du Conseil général du Finistère, accompagné de Michaël Quernez, vice-président de la commission insertion, et économie et Nicole Ziegler, vice-présidente déléguée au Pays de Cornouaille, a rencontré à leur demande les porteurs de projet concarnois mobilisés pour le rachat de l'armement Dhelemmes.

À cette occasion, Pierre Maille a fait part de l'importance du maintien des activités de pêche à Concarneau. Elles participent au développement économique de la Cornouaille et du Finistère. Avec le soutien de Gilbert Le Bris, député de la circonscription et de Gaël Le Meur, conseillère régionale, le Conseil général du Finistère interviendra à deux niveaux : auprès de l'armement Dhelemmes et auprès des banques et de la BPI, pour rappeler l'importance de la présence de ces navires à Concarneau ainsi que le sérieux et le professionnalisme des porteurs du projet.

Hommage à Jean-Yves Milbeau

Jean-Yves Milbeau, conseiller régional des Côtes d'Armor, référent du pays COB (Centre Ouest Bretagne) est décédé le 27 avril.

Pierrick Massiot, président du Conseil régional lui a rendu hommage. «Le décès brutal de Jean-Yves Milbeau plonge tous ses amis du Conseil régional dans une profonde tristesse. Jean-Yves avait su faire l'unanimité grâce à ses capacités d'écoute, d'analyse, par la justesse de ses propos mais aussi par sa gentillesse souriante.

Homme de convictions de gauche, ouvert et respectueux, il était devenu un élu régional écouté, actif et proche du terrain. »

Marc Coatanéa, au nom de la fédération du Finistère du Parti socialiste adresse à sa famille, sa femme et ses enfants, ses plus sincères condoléances.

Égalité femmes/hommes

Maryvonne Blondin s'est félicitée, le 29 avril, de l'adoption par le Sénat, en seconde lecture, du projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes. La sénatrice du Finistère a particulièrement salué « l'implication et la détermination de la ministre des Droits des femmes ».

La Haute Assemblée a ainsi rétabli les articles 19 ter, 20 et 22 ter, qui consacrent la parité, respectivement, parmi les personnalités qualifiées désignées au sein des conseils d'administration et de surveillance des établissements publics de l'État, les personnalités qualifiées et les représentants de l'État désignés au sein des conseils d'administration et de surveillance des entreprises publiques, et dans les conseils d'administration des établissements publics de coopération culturelle.

Le Sénat a également adopté l'article introduit par l'Assemblée

nationale qui vise à supprimer du code de la santé publique la notion de « situation de détresse » pour les femmes demandant une interruption volontaire de grossesse.

Le projet de loi est à présent transmis à l'Assemblée nationale, pour une seconde lecture.

Formation des élus

Prendre la parole en public, s'adresser à la presse, écrire un discours ou un article pour le magazine municipal, être attentif à son image, mais aussi gérer son stress, organiser un agenda saturé... Autant de problématiques auxquelles sont confrontés quotidiennement les élus.

Pour aider les nouveaux élus, Condorcet Formation, l'organisme de formation des élus socialistes et républicains, organise un séminaire les 4,5 et 6 juillet.

Informations et inscriptions sur <http://www.maisondeselus.fr/>

Annonces légales & judiciaires

M^e Gwenaël RAOUL

Notaire, membre de la S.T.O.N « Valérie RONARCH et Gwenaël RAOUL, Notaires » SCP dont le siège est à QUIMPER (Finistère) 17, rue Laënnec

Acte reçu par M^e RAOUL, notaire à QUIMPER, le 15 avril 2014, enregistré au Service des Impôts de QUIMPER Ouest, le 22 avril 2014, Bordereau n°2014/699, case n°1, contenant CESSION :

Par la société WASH CAFÉ, société à Responsabilité Limitée, au capital de 3 000 euros dont le siège social est à QUIMPER (29000) 2, rue Jules Ferry, identifiée sous le n°SIREN 535 032 262 et immatriculée au RCS de QUIMPER.

Au profit de Madame Patricia Mauricette REGALDO, Gérante demeurant à TREGUNC (29110) 41 bis, rue de Melgven, née à LYON (69003) le 1er juillet 1966,

D'un fonds de commerce de DÉBIT DE BOISSONS DE QUATRIÈME CATÉGORIE, PETITE RESTAURATION - RELAIS COLIS, exploité à QUIMPER (29000) 2, rue Jules Ferry, connu sous l'enseigne «LE WASH CAFÉ», pour lequel la société vendeuse est immatriculée au RCS de QUIMPER sous le n°535 032 262,

Moyennant le prix de 15 000 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 8 000 euros au matériel, mobilier et outillage pour 7 000 euros.

Oppositions chez le notaire dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC.

Pour unique insertion,
Le Notaire.

SCI COLIBRIS
SCI au capital de 1 500 euros
Siègesocial : 7, rue du Maréchal Juin
29217 LE CONQUET
509 465 712 RCS BREST

Aux termes d'une Assemblée générale Extraordinaire en date du 13 novembre 2012, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société, à compter du même jour, pour le fixer à PLABENNEC (29860) rue Antoine Lavoisier - ZA de Penhoat.

Aux termes de cette même assemblée, les associés ont décidé de nommer en qualité de gérant de la société, en remplacement de Monsieur Jacques FALHUN démissionnaire, Monsieur Stéphane ABJEAN, demeurant à SAINT POL DE LEON (29250) 32, rue de Vieilles Ursulines à compter du même jour et pour une durée illimitée.

Pour avis.

AVIS DE DISSOLUTION

SCI GC
Société Civile Immobilière
au capital social de 1 524 euros
Siège social : 97, route de Quimper
29100 DOUARNENEZ
RCS de QUIMPER n° 340 469 00015

Au terme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2014, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

L'Assemblée Générale susvisée a nommé comme liquidateur : Monsieur PONT Gérard demeurant «Le Petit Poulard» - 16210 BRIE SOUS CHALAIS, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur «Le Petit Poulard» - 16210 BRIE SOUS CHALAIS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de QUIMPER.

Mention sera faite au RCS de QUIMPER.
Pour avis,
Le Liquidateur.

Ce numéro a été imprimé à
4 800 exemplaires